



Pension alimentaire versée partiellement

Par **adenis60**, le **14/09/2008** à **21:16**

Bonjour suite à un divorce prononcé depuis 3 ans 1/2 mon ex-mari ne verse plus intégralement la pension alimentaire pour notre fils et la verse avec retard, l'amputant volontairement de 100 euros mensuels, au prétexte qu'il a du mal à boucler son budget, sans qu'il y ait eu de demande de révision de pension auprès du Tribunal. Quels sont mes recours et auprès de quel organisme, sachant que mes moyens financiers sont très limités ?
Merci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **22:43**

Bonsoir adenis,
Vous contactez un huissier avec l'original du jugement de divorce mentionnant le montant de la pension et vous demandez une saisie sur le salaire de votre ex mari.
Lors frais d'huissier ne seront pas à votre charge.
Cordialement